QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT **ECOLE MATERNELLE OU ÉLÉMENTAIRE:**

(ÉLÈVE DE LA MÊME CLASSE OU CONTACT À RISQUE*) AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19?

poursuite des apprentissages en présentiel et réalisation d'un autotest à J+2** A partir du 28 février 2022 :



Poursuite des cours Pas d'isolement en présentiel

L'élève devient un cas confirmé être réduit à 5 jours si un test antigénique ou PCR réalisé Isolement de 7 jours pouvant au 5° jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures

Isolement de 7 jours

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présentiel sans réaliser de test, sauf si des symptômes apparaissent.

Si un nouveau cas apparaît dans un délai inférieur à 7 jours, il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau dépistage.

Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'école.

** Contact napproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux parsonnes ne porte un masque asuvant une filtration supérieure à 30 %
** 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu dépuis plus de 2 jours
** La surveillance pout déglement se faire par un test antigénique ou, à défaut, FCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)

0800130000

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19? **ÉCOLE MATERNELLE OU ÉLÉMENTAIRE:**

COVID-19

(ÉLÈVE DE LA MÊME CLASSE OU CONTACT À RISQUE*)

A partir du 28 février 2022 :

poursuite des apprentissages en présentiel et réalisation d'un autotest à J+2**



Pas d'isolement
 Poursuite des cours en présentiel

L'élève devient un cas confirmé Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours si un test

antigénique ou PCR réalisé au 5º jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures

Isolement de 7 jours

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présentiel sans réaliser de test, sauf si des symptômes apparaissent.

Si un nouveau cas apparaît dans un délai inférieur à 7 jours il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau dépistage

Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'école.

Contact rapproché avec un cas confirmé, ans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 30 %.
 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact e du lieu dépuis plus de 2 jours
 Les surveillance par département se faire par un test antigérique ou à défaut, FCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la raprice des cours)

0800130000